

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026
Date d'affichage convocation : 24/04/2026

| Nombre de Membres | | |
|-------------------|-----------|------------|
| en exercice | présents | Pouvoirs |
| 32 | 27 | 5 |
| VOTE | | |
| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 32 | 0 | 0 |

N°2026-04-74

**Élection d'un représentant de la
Communauté de communes Terre de
Camargue au Conseil d'Administration
de la SPL LE GRAU DU ROI
DEVELOPPEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu la Loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,
- Vu la Loi n°2019-463 du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionariat des entreprises publiques locales,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1531-1,
- Vu la Circulaire n° COT/B/11/08052/C du 29 avr. 2011,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
- Vu la délibération 2022-12-134 du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 relative à l'entrée de la Communauté de communes Terre de Camargue au capital de la nouvelle SPL LE GRAU DU ROI DEVELOPPEMENT.

Par délibération n° 2022-12-134 du 15 décembre 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour l'entrée de la Communauté de communes Terre de Camargue au capital de la nouvelle SPL LE GRAU DU ROI DEVELOPPEMENT.

Pour rappel, le Conseil d'administration de la SPL LE GRAU DU ROI DEVELOPPEMENT est composé de douze (12) membres dont :

- dix (10) sièges répartis entre les actionnaires, en proportion du capital qu'ils détiennent respectivement, étant précisé que chaque Collectivité Territoriale ou leur groupement actionnaire, a droit au minimum à un représentant au Conseil d'Administration ;
- deux (2) sièges alloués aux représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire des Collectivités Territoriales actionnaires.

En l'état de la détention du capital, les sièges au Conseil d'administration sont ainsi répartis comme suit :

| Actionnaires | Représentants au CA |
|--|------------------------|
| La Commune Le GRAU DU ROI | 9 |
| La Communauté de communes Terre de Camargue | 1 |
| Personnes qualifiées non- actionnaires | 2 |

L'objet social de la société et l'ensemble des règles de fonctionnement de la SPL qui régit notamment les rapports entre les associés et fixent les règles de gouvernance, sont définis dans ses statuts.

Dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner 1 représentant titulaire pour représenter la Communauté de communes Terre de Camargue et siéger au sein du Conseil d'administration de la SPL LE GRAU DU ROI DEVELOPPEMENT.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

Mme Sandy LASHERMES, Vice-présidente, présente sa candidature pour occuper ce siège.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Mme Sandy LASHERMES comme représentante de la Communauté de communes Terre de Camargue au Conseil d'Administration de la SPL LE GRAU DU ROI DEVELOPPEMENT ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.